

**QUESTIONS ET RÉPONSES**  
**Document à l'intention de l'Équipe de coordination**

Découlant de l'ensemble des devoirs et validations faites auprès du CCUSVS

ENJEUX	QUESTIONS	RÉPONSES
<b>Énoncé d'engagement</b>	Quel devrait-être l'énoncé d'engagement du Comité consultatif ?	<p>Un énoncé d'engagement traduit le but commun pour accomplir le mandat du Comité consultatif.</p> <p>Le Comité consultatif agit comme une caisse de résonance sur les problématiques et enjeux liés aux violences sexuelles et les recommandations qui en découlent sont adoptées de manière consensuelle. En ce sens, le Comité consultatif travaillera de manière à tenir compte de l'ensemble des points de vue, des perspectives et postures et des expériences vécues. Il devra protéger la confidentialité des discussions et informations reçues.</p> <p>Il devra protéger la confidentialité des discussions et informations reçues. Il devrait faire preuve d'écoute, d'empathie et de solidarité. Il devra privilégier des conduites responsables, éthiques et bienveillantes, dans un esprit d'inclusion, d'ouverture et de respect. Il devra rechercher des solutions collectives.</p> <p>Il ne s'agit pas seulement de prévenir les violences sexuelles, mais plutôt de mettre en œuvre et réaliser un projet qui traitera des enjeux et problèmes liés aux violences sexuelles afin de se doter de campus universitaires exempts de toutes formes.</p>
<b>Communautés LGBTQ et autres groupes minoritaires</b>	Est-ce que le titre du thème 3 est inclusif de l'ensemble des groupes qui étudient ou travaillent à l'UQO ?	<p>Le titre n'appréhende pas à lui seul l'ensemble des groupes qui étudient et travaillent à l'UQO, par exemple, les étudiants étrangers. Il est proposé d'adopter une expression plus inclusive telle que : Communauté universitaire dans sa diversité. Ce groupe traitera des enjeux liés aux violences sexuelles à partir de la réalité vécue par l'ensemble de la communauté universitaire. Leurs travaux seront transversaux à l'ensemble des autres groupes.</p> <p>À l'UQO, sans être limitatif, la communauté universitaire est composée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudiantes étrangères, étudiants étrangers ;</li> <li>• Membres des Premières Nations, Métis et Inuit ;</li> <li>• Personnes racisées, membres d'une minorité visible, culturelle ou ethnique ;</li> <li>• Personnes à mobilité réduite, personnes en situation de handicap ;</li> <li>• Personnes issues de l'immigration ;</li> </ul>

ENJEUX	QUESTIONS	RÉPONSES
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes s'associant ou associées à une minorité de genre : personnes trans, non binaires, gays, lesbiennes, bisexuelles, bisexuels, bi-spirituelles, bi-spirituels, pansexuelles, pansexuels, allosexuelles, allosexuels, asexuelles ou asexuels.</li> </ul>
<b>Culture du viol</b>	Doit-on parler de culture du viol ?	<p>Popularisé à compter des années 1970, le concept de la « culture du viol » établit un lien entre le viol et les attitudes émanant de la société, dont les pratiques tolèrent et excusent le viol. Ce concept va jusqu'à étendre les mythes et les préjugés, à blâmer les victimes, à banaliser, à excuser ou à minimiser les gestes des agresseurs.</p> <p>Souligner qu'il faut faire de la sensibilisation et de l'éducation au sujet de la culture du viol ne concordent pas avec la problématique réelle en milieu universitaire et sa solution de créer un milieu exempt de violences sexuelles.</p> <p>Le projet actuel vise à créer un milieu exempt de violences sexuelles. Aussi, de plus en plus d'organisation s'exprime maintenant en termes de culture du respect où l'éducation, la sensibilisation et la prévention sont des véhicules pour expliquer ce que sont les violences sexuelles (formes, impacts, etc.), ce qu'est un consentement, en quoi consiste le rôle des témoins, etc.</p> <p>D'autant plus que de l'avis d'un expert, le terme « viol » est un terme désuet qui n'apparaît plus dans le code criminel canadien depuis 1983. L'Office québécoise de langue française n'en recommande plus l'usage.</p> <p>Il est remplacé par le terme « agression sexuelle ».</p>
<b>Violences à caractère sexuel</b>	Est-ce que l'on doit privilégier la terminologie « agression sexuelle » ou « violence sexuelle » ou « violence à caractère sexuel » ?	<p>Aux fins des travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail, les terminologies sont synonymes.</p> <p>Les groupes de travail pourront bonifier cette définition d'agression sexuelle. Cette définition est basée sur celle de 2001 adoptée par le Gouvernement du Québec dans ses orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.</p>
	Doit-on privilégier que la « prévention des agressions sexuelles » ?	Le Comité consultatif doit permettre aux groupes de travail de traiter de l'ensemble des enjeux liés aux violences sexuelles. Pour ce faire, il doit permettre de traiter de ces enjeux selon différents angles : éducation, sensibilisation, prévention, accompagnement, intervention, communauté dans sa diversité, politiques et règlements (processus de plainte et sécurité des personnes).
	Doit-on conserver les termes « abus sexuel » dans la définition ?	De l'avis d'un expert, il s'agit d'un terme désuet utilisé uniquement dans la LPJ et non recommandé par l'Office québécoise de langue française.
	Doit-on conserver le terme	De l'avis d'un expert, il s'agit d'un terme désuet qui n'apparaît

ENJEUX	QUESTIONS	RÉPONSES
	« viol » dans la définition ?	<p>plus dans le code criminel canadien depuis 1983. L'Office québécoise de langue française n'en recommande plus l'usage.</p> <p>Il est remplacé par le terme « agression sexuelle ».</p>
<b>Consentement</b>	Doit-on définir le concept de « consentement » ?	<p>Le concept de consentement est central dans la compréhension des violences à caractère sexuel et il doit faire l'objet de réflexion de la part des groupes de travail. Par exemple, aux termes de ses travaux, le groupe de travail qui se penchera sur les politiques et règlements pourrait formuler une recommandation qui propose une définition de ce que l'on entend par « consentement », c'est-à-dire, ce que c'est / ce que ce n'est pas.</p> <p>Ce groupe de travail pourrait aussi identifier les contextes et les formes de violences à caractère sexuel.</p>
<b>Perspective féministe, intersectorielle et centrée sur les survivantes</b>	Doit-on privilégier une seule perspective ou mettre l'accent sur une en particulier pour traiter des enjeux liés aux violences sexuelles à l'UQO ?	<p>À l'instar du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du groupe de travail du BCI, pour mettre en œuvre un tel projet visant des campus universitaires exempts de violences sexuelles, il importe de travailler ensemble pour développer une culture du respect. Pour ce faire, il est impératif de renforcer les liens avec les parties prenantes de l'UQO et d'établir des liens de collaboration avec différents partenaires et organismes communautaires. En ce sens, une démarche globale, concertée et structurée des efforts ainsi qu'une approche institutionnelle inclusive doivent être privilégiées. D'où l'importance d'appréhender l'ensemble des points de vue, des perspectives, des postures et des expériences vécues pour traiter des enjeux liés aux violences sexuelles.</p> <p>Le Comité consultatif ayant une approche institutionnelle inclusive, il est recommandé de ne pas ajouter cette approche qui est perçue comme un élément qui restreint la portée des regards et des postures par l'ensemble des membres. D'autant plus que cette perspective ne se limite qu'aux femmes victimes alors que les hommes et d'autres groupes minoritaires le sont tout autant. D'autant plus que cela risque de restreindre les perspectives et de rendre contreproductive la participation active de tous les membres du Comité. La majorité des membres du comité ne connaissent pas ces postures et ne peuvent donc pas y adhérer de façon consciente, ce qui en soi s'avère non démocratique.</p> <p>Rappelons que le Comité consultatif représente l'ensemble de sa communauté universitaire et n'est donc pas un comité d'experts, ni d'intervention, mais un comité de travail.</p> <p>Sans compter que cela va à l'encontre de la valeur de</p>

ENJEUX	QUESTIONS	RÉPONSES
		<p>solidarité et crée deux catégories de membres : celles qui connaissent les principes du féminisme et celles qui l'ignorent.</p> <p>D'ailleurs, cette déclaration n'est ni nécessaire ni centrale aux objectifs du Comité. Au contraire, elle suscite un débat qui dévie le Comité consultatif de son mandat visant la mise en œuvre du projet... un projet qui sous-tend un changement organisationnel. Identifier ou imposer une posture est contraire aux pratiques usuelles d'intervention en développement communautaire ou en changement organisationnel.</p> <p>Comme souligné, il ne faut pas perdre de vue que le Comité consultatif n'est ni un comité d'intervention, ni un comité d'experts. Il faut donc respecter les idées et avis formulés par les membres pour mettre en œuvre le projet.</p>
<p><b>Empowerment, autonomisation, capacitation ou capacité d'agir</b></p>	<p>Doit-on inscrire le concept d' « empowerment » dans les valeurs ?</p>	<p>Le concept d' « empowerment » (incluant ses synonymes) n'est pas une valeur en soi, mais plutôt un type d'intervention qui offre un pouvoir au victime relativement à la démarche qu'elle souhaite entreprendre, et jusqu'où, en vue de prendre des décisions éclairées et d'agir sur son vécu. Ce concept renvoie à l'idée d'autonomiser les victimes.</p> <p>Les valeurs du Comité consultatif offrent un guide dans la façon de travailler ensemble (agir et interagir) entre les membres en vue de conduire la mise en œuvre du projet.</p>
<p><b>Dimension systémique structurante et pouvoir asymétrique</b></p>	<p>Qu'est-ce que l'on veut dire par « dimension systémique structurante et de pouvoir asymétrique » ?</p>	<p>Dimension systémique structurante : tenir compte dans son analyse l'environnement, le fonctionnement et ses mécanismes comme fondements d'un système.</p> <p>Pouvoir asymétrique : tenir compte dans son analyse que les relations de pouvoir ne sont pas tous exactement les mêmes dans l'ensemble du système.</p>
<p><b>Comité consultatif</b></p>	<p>Quel est le type de comité mis en place par la Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche ?</p>	<p>Le Comité est consultatif et agit comme une caisse de résonance dans la mise en œuvre du projet. À ce titre, il n'est pas un comité d'intervention puisqu'il existe déjà à l'UQO des comités institutionnels établis conformément aux politiques et règlements, ni d'experts. Il s'agit d'un comité de travail.</p> <p>Également, le Comité consultatif ayant adopté une approche institutionnelle inclusive pour la réalisation du projet, il formulera des avis ou des recommandations qui visent à permettre à l'UQO de renforcer les liens avec ses parties prenantes et d'établir des collaborations avec différents partenaires et organismes communautaires, et ce, en vue de travailler ensemble à développer une culture du respect durable.</p>

ENJEUX	QUESTIONS	RÉPONSES
	<p>Quel est le mandat du Comité consultatif ?</p>	<p>Pour en arriver à formuler des recommandations, les groupes de travail pourraient entre autres vouloir consulter la communauté universitaire sur différents enjeux, que ce soit par des sondages, des entrevues, des focus groupes, etc. Ainsi, les mécanismes de consultation ou de validation choisis par les groupes de travail visent à prendre en compte des commentaires formulés par les membres de la communauté universitaire.</p> <p>Le Comité consultatif a le mandat « <i>de donner des conseils, de formuler des avis ou de faire des recommandations sur des questions mises à l'étude<sup>1</sup></i> ».</p> <p>Dans le cadre de ce projet, le mandat du Comité consultatif consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir aux grandes orientations à privilégier dans le cadre de ce projet.</li> <li>• Identifier les thèmes ainsi que les objectifs pour chacun des groupes de travail.</li> <li>• Recevoir, réagir et valider les recommandations proposées par les groupes de travail (discussions, etc.).</li> <li>• Faire des liens entre les travaux des différents groupes de travail et participer à la mise en relation de ces groupes.</li> </ul> <p>La direction de l'UQO est responsable d'obtenir le financement pour mettre en œuvre les activités et les initiatives qui découleront des recommandations des groupes de travail, validées par le Comité consultatif.</p> <p>La question de financement est donc de nature administrative.</p>
<p><b>Structure de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet</b></p>	<p>De quelle manière doit-on traiter les enjeux liés aux violences sexuelles à l'UQO ?</p>	<p>En décembre 2016, suite au mandat confié par le Recteur, la VRER a communiqué à la communauté universitaire la structure de fonctionnement proposée pour mettre en œuvre le projet <i>Pour une communauté universitaire exempte de violences à caractère sexuel</i>.</p> <p>La structure propose la mise en place d'un Comité consultatif représentatif de l'ensemble des membres de la communauté universitaire et agissant comme une caisse de résonance sur les enjeux liés aux violences à caractère sexuel. Étant composé de vingt-six membres, il peut devenir difficile de traiter de chacun des enjeux en grand comité, voire même laborieux. D'ailleurs, certains experts en matière de dynamique de groupe suggère une taille se situant entre cinq et six membres. Il a donc été proposé de plutôt créer de grands chantiers composés de cinq à six membres, incluant un expert de contenu (interne ou externe, récurrent ou ponctuel), c'est-à-dire de groupes de travail. Autrement, il y a</p>

<sup>1</sup> Office québécois de la langue française, [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=8360721](http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8360721), 23 nov. 2016.

ENJEUX	QUESTIONS	RÉPONSES
		<p>un risque que le calendrier de réalisation du projet ne puisse être observé et le projet concrétisé pour le 30 avril 2020.</p> <p>Pour assurer une mise en commun des avancés faites au sein de ces différents groupes, il est prévu des rencontres élargies, c'est-à-dire, des rencontres regroupant le Comité consultatif et les groupes de travail.</p> <p>Les travaux des groupes 3 et 5 (communauté universitaire dans sa diversité et sécurité des personnes) sont transversaux à ceux des autres groupes. En ce qui a trait au groupe 4 (politiques et règlements : processus de plainte), celui-ci tiendra compte des recommandations des autres groupes.</p> <p>De plus, puisqu'il s'agit d'un comité, il a été proposé des rencontres d'une durée de 2 heures, tous les quatre à six semaines. Au-delà, il s'agirait de sessions de travail alors qu'il s'agit d'un comité consultatif.</p> <p>En dernier lieu, le Comité consultatif est un comité de travail qui agit comme une caisse de résonance et n'est aucunement un comité d'intervention ou d'experts. À l'UQO, il existe déjà des comités institutionnels, lesquels émanent de politiques. Le Comité de santé, sécurité et prévention en est un exemple.</p>
<b>Approche communautaire</b>	Que veut-on dire par « approche communautaire »?	Une approche communautaire inclusive (ou une approche institutionnelle inclusive) renvoie à l'idée de permettre la participation de représentants provenant de chacune des principales parties prenantes d'une communauté à la mise en œuvre d'un projet qui lui ressemblera, et ce, afin de créer un changement organisationnel durable.
<b>Valeurs</b>	À qui s'adresse l'ensemble des valeurs formulées ?	<p>Pour travailler dans un but commun à la mise en œuvre du projet, il importe que les membres puissent se doter de valeurs qui les guideront dans la manière de travailler ensemble. Ces valeurs s'adressent ainsi aux membres du Comité consultatif et à ses groupes de travail.</p> <p>Dans le cadre des travaux des groupes de travail, ces équipes pourraient formuler des valeurs qui seraient spécifiques à la communauté universitaire soutenant le développement d'une culture du respect. Certaines des valeurs privilégiées par le Comité consultatif pourraient aussi être formulées comme recommandations par les groupes de travail. Ces valeurs viseraient aussi à respecter les victimes.</p>
	Doit-on prévoir dans les valeurs une mention visant à assurer l'implication et la mobilisation des membres ?	Les membres du Comité consultatif ont choisi de s'impliquer sur une base volontaire à la mise en œuvre du projet. Cet engagement relève beaucoup plus de leur rôle et responsabilités que d'une valeur.
<b>Grandes orientations</b>	Pourquoi déterminer de grandes orientations ?	Les grandes orientations visent à guider la réflexion dans le sens de la situation souhaitée, c'est-à-dire : des campus

ENJEUX	QUESTIONS	RÉPONSES
		exempts de violences sexuelles. Elles permettront aux groupes de travail d'identifier des actions et solutions ainsi que des mesures pour répondre à l'objectif ultime de se doter de campus exempts de violences sexuelles.
	Pourquoi ne pas mentionner dans la mise en contexte de ces grandes orientations : « La proportion de fausses dénonciations est très faible. »	De l'avis d'un expert, il est préférable de ne pas l'utiliser dans la mise en contexte en raison que les politiques sont développées au sens de protéger les victimes et que ces politiques ne font jamais mention des fraudeurs potentiels.
<b>Nature des discussions du Comité consultatif</b>	Est-ce que les discussions sont publiques ?	<p>Les propos, témoignages et les discussions sont confidentielles jusqu'à ce que le Comité consultatif. Les orientations et les recommandations sont aussi confidentielles à moins que le Comité consultatif les rendre publiques en tout ou en partie.</p> <p>Cependant, la Présidente du Comité consultatif, par l'entremise de l'Équipe de coordination, informera régulièrement la communauté universitaire de l'état d'avancement des travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail. La communauté universitaire pourra aussi communiquer ses commentaires dans le cadre du projet via l'adresse électronique : <a href="mailto:PROJETUSVS@uqo.ca">PROJETUSVS@uqo.ca</a></p>
	Doit-on préciser la nature des discussions du Comité consultatif ?	Le terme « discussions » renvoie à l'ensemble des avis, des points de vue, des perspectives formulées par chacun des membres. Puisque le Comité consultatif est une caisse de résonance qui privilégie le consensus dans le choix de ses actions et recommandations, il n'est pas nécessaire de préciser la nature des discussions (par exemple, propos personnels ou témoignages personnels).
	Peut-on amener un sujet n'étant pas en lien avec la mise en œuvre du projet et le mandat du Comité consultatif ?	<p>Non, puisque ce sujet deviendrait hors d'ordre s'éloignant du mandat du Comité consultatif.</p> <p>La présidence du Comité consultatif informera le membre que la question est notée et qu'elle sera soumise à l'entité ou la personne responsable à ce sujet.</p>
<b>Voix « collective » ou voix « de chacun de ses membres »</b>	Est-ce que le Comité consultatif doit privilégier la voix « collective » ou la voix « de chacun de ses membres » ?	À l'instar de la démarche du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des recommandations émanant du rapport du BCI, l'approche privilégiée est dite « inclusive ». C'est-à-dire, les travaux doivent tenir compte de l'ensemble des points de vue, des perspectives et des postures de la communauté universitaire afin de développer un projet qui ressemblera à sa communauté universitaire. De plus, le Comité est consultatif et agit comme une caisse de résonance. Dans ce sens, les avis formulés visent à dégager le consentement du plus grand nombre au sein du Comité, c'est-à-dire, les orientations et les recommandations sont prises par consensus.

ENJEUX	QUESTIONS	RÉPONSES
<b>Rôle et responsabilités</b>	Quel est le rôle et les responsabilités des membres du Comité consultatif ?	<p>Chaque membre doit agir collectivement dans l'intérêt de la réussite du projet de l'UQO et non pas dans l'intérêt de leurs divers groupes d'origine. Autrement, il se placerait en situation de conflit d'intérêts ou de rôle, selon le cas.</p> <p>Chaque membre doit faire preuve d'intégrité et de responsabilisation. Il doit travailler en équipe. Il doit aussi offrir ses avis fondés sur un jugement éclairé et suivre une diligence raisonnable.</p> <p>Chaque membre doit respecter l'énoncé d'engagement et les valeurs adoptés par le Comité consultatif.</p>
<b>Comptes rendus du Comité consultatif</b>	Doit-on consigner les discussions dans les comptes rendus ?	Comme indiqué lors des deux premières rencontres, le compte rendu ne consigne pas le verbatim des discussions, mais plutôt rédige, de manière objective, les recommandations et les actions prises par consensus.
	Doit-on rendre publics les comptes rendus ?	En raison de la nature sensible des violences à caractère sexuel et afin d'avancer dans la mise en œuvre du projet, il importe de protéger la confidentialité des avis, propos, témoignages et points de vue formulés par les membres. Toutefois, dans un souci de transparence, il a été convenu que l'Équipe de coordination rédigera, de manière périodique, des bulletins informant la communauté universitaire de l'état d'avancement des travaux.
<b>Protéger l'information</b>	Qu'entend-on par « protéger l'information » ?	Au cours de son mandat, le Comité consultatif recevra de l'information provenant de diverses sources et chaque membre devra en protéger son contenu, à moins que le Comité consultatif convienne de rendre publique en tout ou en partie cette information, soit par l'entremise de sa Présidente, soit par l'entremise de bulletins d'information en vue d'informer la communauté universitaire et le public de l'état d'avancement des travaux, soit par l'entremise du site Web public du projet.
<b>Transparence</b>	Est-ce que la conduite des travaux sous-tend la « transparence » ?	Pour construire un projet qui ressemblera à sa communauté universitaire, il importe de tenir compte de leurs perspectives. C'est pour cette raison que le Comité consultatif est composé de représentants provenant de différents cycles d'études et de différentes catégories d'emploi. Ces représentants ayant été désigné par leurs groupes respectifs. Bien entendu, dans le cadre de l'évolution du projet, à des moments précis et opportuns, la communauté universitaire sera appelée à donner sa rétroaction sous différentes formes (ex. consultations, sondages, etc.) que détermineront les groupes de travail. De plus, la communauté universitaire, principale partie bénéficiaire de ce projet, recevra périodiquement un bulletin d'information lui indiquant l'état d'avancement des travaux. Sans compter qu'un site Web public contenant diverses informations d'intérêts. Une adresse électronique sera sous peu créer pour permettre à la communauté universitaire de communiquer ses commentaires relativement

ENJEUX	QUESTIONS	RÉPONSES
		au projet.
<b>Conflit d'intérêts ou de rôle</b>	Qu'est-ce qui n'est pas un conflit d'intérêts ou de rôle ?	Il n'y a pas de conflit d'intérêts ou de rôle lorsque le membre du Comité consultatif agit dans l'intérêt de la réussite du projet de l'UQO et non pas dans l'intérêt de leurs divers milieux d'origine.
<b>Décision consensuelle</b>	Qu'est-ce qu'une décision consensuelle ?	Il s'agit d'une recommandation adoptée par le plus grand nombre de membres. Aucun proposeur, aucun appuieur n'est requis ainsi qu'aucun comptage des votes (pour, contre ou abstention).
	Quelle est la démarche menant aux recommandations faites par l'Équipe de coordination au Comité consultatif ?	Dès sa première rencontre, et comme mentionné dans chacun des rapports soumis au Comité consultatif : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une question est soumise à l'étude du Comité consultatif par l'Équipe de coordination</li> <li>2. De la rétroaction et des commentaires sont transmis par les membres du Comité consultatif</li> <li>3. Tenant compte de cette rétroaction et de ces commentaires, une ébauche est préparée par l'Équipe de coordination</li> <li>4. L'ébauche est soumise au Comité consultatif dans le cadre d'une période de validation</li> <li>5. Une recommandation est faite par le Comité consultatif</li> </ol>
<b>Groupes de travail</b>	Qu'est-ce sont en fait ces groupes de travail ?	Il s'agit de petites équipes de travail sous la responsabilité du Comité consultatif. Ces équipes sont mises en place pour travailler un thème précis dans le cadre d'un grand chantier de travail prédéterminé par le Comité consultatif.
<b>Objectifs de travail des groupes</b>	Pourquoi établir des objectifs de travail aux groupes qui traiteront des thèmes identifiés par le Comité consultatif ?	Un objectif de travail n'est pas une recommandation, mais un but à atteindre. Un groupe de travail devra minimalement réaliser chacun des objectifs lorsqu'il formulera des recommandations aux termes de ses travaux. Prenant appui de la définition du thème à traiter, les objectifs spécifiques sont formulés en débutant par un verbe d'action.
<b>Mécanismes d'accompagnement et d'intervention dits « indépendants »</b>	Doit-on parler de mécanismes d'accompagnement et d'intervention dits « indépendants » ?	À ce moment-ci, il serait prématuré de formuler un objectif qui est plutôt une recommandation. Le groupe de travail doit plutôt traiter les enjeux tout en tenant compte du cadre légal et des obligations de gestion en découlant que doit respecter l'UQO.
<b>Groupe de travail – thème 3 : Communauté universitaire dans sa diversité</b>	Quelle est l'utilité du groupe de travail portant sur le thème 3 : Communauté universitaire dans sa diversité ?	Il s'agit d'un groupe qui se penchera sur des enjeux spécifiques et ciblés afin de s'assurer que tous les groupes étudiant ou travaillant à l'UQO soient pris en compte. Les recommandations issues de ce groupe seront partagées aux autres groupes afin qu'ils puissent à leur tour en tenir compte dans leurs recommandations. En fait, ce groupe travaillera sur l'ensemble des thèmes : éducation, sensibilisation, prévention, accompagnement, intervention, sécurité, politiques et règlements, mais dans une perspective des réalités vécues par ses groupes issus de la diversité.

ENJEUX	QUESTIONS	RÉPONSES
		<p>En créant un groupe spécifique, cela permettra de s’assurer que leurs enjeux soient pris en compte et soient inclus dans la réflexion de l’ensemble des thèmes afin de construire un projet qui ressemblera à l’ensemble des membres composant la communauté universitaire.</p>
<p><b>Groupe de travail – thème 4 : Politiques et règlements (processus de plainte)</b></p>	<p>Doit-on amorcer les travaux du Groupe de travail – thème 4 : Politiques et règlements (processus de plainte) en même temps que les autres ?</p>	<p>Il a été convenu de traiter ce thème en même temps que tous les autres. Cependant, ce groupe tiendra compte des recommandations des autres groupes ainsi que les obligations émanant de la Loi-cadre (à venir).</p>
<p><b>Plan et calendrier de réalisation du projet</b></p>	<p>Quel est le plan et le calendrier de réalisation du projet ?</p>	<p>Le Comité consultatif doit en arriver à proposer à la direction de l’UQO un <i>Plan opérationnel des recommandations pour une communauté universitaire exempte de violences à caractère sexuel</i>, au plus tard le 30 avril 2020.</p> <p>Pour ce faire, l’Équipe de coordination a proposé un plan de travail présentant les grands jalons (grandes étapes et activités) ainsi que les périodes pour les réaliser.</p>
<p><b>Plan d’action des activités et initiatives visant une communauté universitaire sans violence sexuelle</b></p>	<p>Qui est responsable de mettre en place un plan d’action des activités et initiatives visant une communauté universitaire sans violence sexuelle ?</p>	<p>Basée sur une démarche globale, concertée et structurée, l’UQO est responsable d’élaborer un plan d’activités et des initiatives afin de mieux coordonner les efforts et les actions de l’UQO tout en tenant compte de la contribution de ses partenaires internes et externes.</p>
<p><b>Gabarit-rapport à l’intention des groupes de travail</b></p>	<p>À quoi sert le gabarit-rapport à l’intention des groupes de travail ?</p>	<p>Le gabarit-rapport est un outil de communication entre les groupes de travail et le Comité consultatif. Il permettra aux groupes de travail de présenter périodiquement l’état d’avancement de leurs travaux.</p> <p>Ce gabarit-rapport ne sert pas de compte-rendu pour les groupes de travail. Chaque groupe se dotera de son modèle de compte-rendu, de résumé ou de sommaire. Par exemple, un groupe de travail pourrait juger opportun de consigner les discussions et les débats alors qu’un autre choisit plutôt de résumer ce qui en ressort des discussions.</p>
<p><b>Pérennisation</b></p>	<p>Doit-on traiter de la question de la « pérennisation » ?</p>	<p>Il est prématuré d’aborder en début des travaux cette question sans connaître les recommandations qui émaneront des groupes de travail (mandat, fonctionnement, etc.). Par exemple, à la fin de l’AN 4, l’une des recommandations pourraient être de créer un comité spécifique pour piloter la mise en œuvre du <i>Plan opérationnel des recommandations pour une communauté universitaire exempte de violences à caractère sexuel</i> (principal extrait de la réalisation du projet).</p>

ENJEUX	QUESTIONS	RÉPONSES
		<p>Ces recommandations, s'il devait y en avoir, devront aussi tenir compte que toutes mesures proposées par des groupes de travail visant la pérennité des structures futures devront faire l'objet d'un examen approfondi des enjeux de faisabilité si ceux portent sur des conditions de travail dont l'administration appartient à d'autres entités administratives de l'UQO. Ce qui n'est pas le mandat du Comité consultatif.</p>
<p><b>Rémunération des membres du Comité consultatif</b></p>	<p>Doit-on rémunérer les chargés de cours et les étudiants ?</p>	<p>Lors de la présentation de la structure de fonctionnement proposée en décembre 2016, incluant le mandat de chacune des équipes, il a été mentionné qu'un appel de candidatures serait fait. Les personnes intéressées ont alors soumis leur candidature de manière volontaire et éclairée.</p> <p>Cette question ne s'inscrit pas dans le mandat du Comité consultatif. Il s'agit d'une question de nature administrative.</p> <p>Cependant, cette question est déposée sur la table du Comité consultatif pour y revenir au moment opportun, c'est-à-dire, lorsqu'un groupe de travail aura formulé une telle recommandation.</p> <p>Cette question implique que les enjeux soient traités par les instances responsables des conditions de travail.</p>
<p><b>Ressources humaines, financières et matérielles</b></p>	<p>Doit-on prévoir un budget pour les travaux du Comité consultatif ?</p>	<p>La VRER a reçu le mandat du Recteur de mettre en œuvre le projet <i>Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel</i>. Pour réaliser ce projet, elle a mis en place une structure de fonctionnement et elle a soumis une proposition de coûts anticipés. Cette proposition faisait partie intégrante du <i>Budget de fonctionnement 2017-2018</i>. Le Conseil d'administration a adopté ce budget en avril dernier et, tenant compte du contexte budgétaire, il a attribué un budget de 125 000 \$ pour l'ensemble des projets émanant du <i>Plan stratégique 2016-2020</i>, dont celui mentionné ci-dessus.</p> <p>L'Équipe de coordination est en attente de recevoir la part qui lui est octroyée (vérification en date du 11 mai 2017).</p> <p>Cette question ne s'inscrit pas dans le mandat du Comité consultatif. Il s'agit d'une question de nature administrative sous la responsabilité de la VRER.</p>
<p><b>Résolution des instances syndicales</b></p>	<p>Est-ce que le Comité consultatif peut recevoir une résolution des instances syndicales ?</p>	<p>Le Comité consultatif n'est pas mandaté par l'UQO pour traiter des résolutions adoptées par les instances syndicales. Une résolution ne peut donc être déposée en séance du Comité consultatif qui n'a pas le mandat de la recevoir.</p> <p>L'instance chargée du traitement de cette résolution se chargera de faire les suivis auprès des intervenants-clés, si elle le juge opportun.</p>